

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
11 février 2026
(articles L.2121-25 du CGCT)

Approbation du procès-verbal 9 décembre 2025 à l'unanimité

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Vote du conseil municipal
001-2026	Adhésion éco-organisme CYCLEVIA (collecte et traitement des huiles usagées)	Approbation à l'unanimité
002-2026	Adhésion à la structure SCIC Koad COB	Approbation à l'unanimité
003-2026	Nomination d'un représentant permanent auprès de la structure SCIC Koad COB	Approbation à l'unanimité
004-2026	Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation énergétique de la toiture de la Maison des Services et des Associations	Approbation à l'unanimité
005-2026	Demande de participation financière pour un concert dans le cadre du Festival Arrée Voce	Approbation à l'unanimité
006-2026	Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'année 2026,	Approbation à l'unanimité
007-2026	Renouvellement de l'adhésion AMF 29 (Association des Maires de France, FINISTERE) pour l'année 2026	Approbation à l'unanimité
008-2026	Renouvellement de l'adhésion AMR 29 (Association des Maires Ruraux, FINISTERE) pour l'année 2026	Approbation à l'unanimité

A titre informatif (ne faisant pas l'objet d'un vote)

Délégations consenties par le conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Résumé : Monsieur Le Maire a effectué les dépenses ci-dessous depuis le dernier conseil municipal :

- ▶ SAS GESCIME – photos cimetière : 1.444,20 € TTC,
- ▶ SAS DIRECT SIGNALETIQUE – panneaux signalisation : 1.346,28 € TTC,
- ▶ SAS SOCOTEC EQUIPEMENTS – contrôle périodique local technique et Halle Ouverte : 912,00 € TTC la première année puis 312 € TTC/an,
- ▶ SAS HEXATEL – carte SIM panneaux solaires : 14,90 € HT/mois,
- ▶ Association AR REDADEG A DI DA DI – un kilomètre : 250,00 € TTC,
- ▶ SARL SODIMAR SOC DIFFUSION MATERIELS ROUTIERS – panneaux numérotation : 82,20 € TTC,
- ▶ SAS FABREGUE – écharpes maire et adjoints : 187,20 € TTC.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.